CHAMPIONNAT DE FRANCE 2017 JUNIOR

FFM

REGLEMENT PARTICULIER 2017

Organisateur

N° d'épreuve FFM	674
Moto-Club	AGS Puech-Rampant
N° d'affiliation	C0208
Date	8 & 9 avril 2017
Lieu	Castelnau-de-Levis (81)
Organisateur technique	Alain Bosseboeuf
Adresse	Buffaute - 81150 Castelnau-de-Levis
E-mail	Bosseboeuf.remi@wanadoo.fr
Téléphone	06 89 51 76 26

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	LIOGIER André	Licence : 171369
Délégué FFM (Président du Jury)	MASNU Claude	Licence : 016581
Membre du Jury	CAUSSIGNAC Berrnard	Licence : 124059
Membre du Jury	ROUCARIES Gerard	Licence : 032201
Commissaire technique responsable	THEVENARD Patrick	Licence : 147505
Responsable du chronométrage	SENTOST Paulette	Licence : 022206
Responsable du parc coureur	BAGUE Jack et GOUSSEFF Serge	Licence :

Article 3 Catégories & Engagements

Junior

Age	De 13 ans à 17 ans
Licences	NCO / NJ / Inter Jeune / LUE
Cylindrée	125cc 2T
Plaques	Numéro blanc sur fond noir

La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur. Pour la limite d'âge maximum, les pilotes ne devront pas avoir 18 ans au cours de l'année (né au plus tard en 2000).

Primes d'arrivée :

Chaque pilote qualifié percevra une prime de qualification de 50 Euros augmentée des primes par manche ci-dessous :

Place	Primes	Place	Primes
1er	120 €	6ème	60 €
2ème	100 €	7ème	50 €
3ème	90 €	8ème	40 €
4ème	80 €	9ème	30 €
5ème	70 €	10ème	20 €

LIGUE MOTOCYCLISTE MIDI-PYRENEES
code FFM
18

Article 4 | Contrôles Administratifs et Techniques

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.
Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Article 5 | Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 | Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ..... Docteur Jean Bergraser

Nombre de secouristes 15

Hôpital le plus proche ..... Albi (81)

Nombre d'ambulance(s) 2

Temps de trajet (en min) ..... 10 min

Article 7 | Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... Circuit de Motocross du Puech-Rampant

Adresse ..... Puech-Rampant - 81150 Castelnau-de-Levis

Capacité Moto :

Pendant les essais : 54

En manche : 45

Caractéristiques :

Longueur du circuit ..... 1 680 m

Largeur minimum de la piste ..... 7 m

Largeur de la grille ..... 40 m

Longueur de la ligne droite de départ ..... 115 m

Nombre d'OCP* 18

*Officiels Commissaires de Piste

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

REÇU 06 FEV. 2017

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 6/2/2017	Date : le 28/02/2017	Date : 03/03/2017
	P/ Guy ABADIE	Numéro : 17/0182
	LIGUE MOTOCYCLISTE MIDI-PYRENEES code FFM 18	

CHAMPIONNAT DE FRANCE 2017
ELITE INTER MX1-MX2

REGLEMENT PARTICULIER 2017

Organisateur

N° d'épreuve FFM ---------- 674
Moto-Club ---------- AGS Puech-Rampant
N° d'affiliation ---------- C0208
Date ---------- 9 avril 2017
Lieu ---------- Castelnau-de-Levis (81)
Organisateur technique --- Alain Bosseboeuf
Adresse ---------- Buffaute - 81150 Castelnau-de-Levis
E-mail ---------- Bosseboeuf.remi@wanadoo.fr
Téléphone ---------- 06 89 51 76 26

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	LIOGIER André	Licence : 171369
Délégué FFM (Président du Jury)	MASINI Claude	Licence : 016805
Membre du Jury	CAUSSIGNAC Berrnard	Licence : 124059
Membre du Jury	ROUCARIES Gerard	Licence : 032201
Commissaire technique responsable	THEVENARD Patrick	Licence : 147505
Responsable du chronométrage	SENTOST Paulette	Licence : 022206
Responsable du parc coureur	BAGUE Jack et GOUSSEFF Serge	Licence :

Article 3 Catégories & Engagements

Elite Inter MX1

Age ---------- 15 ans minimum
Licences ---------- NCO / Inter / Inter Jeune / LUE
Cylindrée ---------- Classes 3 & 4
Plaques ---------- Numéro noir sur fond blanc

Elite Inter MX2

Age ---------- 15 ans minimum
Licences ---------- NCO / Inter / Inter Jeune / LUE
Cylindrée ---------- Classe 2
Plaques ---------- Numéro blanc sur fond noir

Primes d'arrivée par manche Elite Inter MX1 :

Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes
1er	1000 €	6ème	300 €	11ème	75 €	16ème	50 €
2ème	800 €	7ème	250 €	12ème	75 €	17ème	50 €
3ème	600 €	8ème	200 €	13ème	75 €	18ème	50 €
4ème	500 €	9ème	150 €	14ème	75 €	19ème	50 €
5ème	400 €	10ème	100 €	15ème	75 €	20ème	50 €

Primes d'arrivée par manche Elite Inter MX2 :

Place	Primes	Place	Primes
1er	700 €	6ème	150 €
2ème	500 €	7ème	125 €
3ème	300 €	8ème	100 €
4ème	250 €	9ème	75 €
5ème	200 €	10ème	50 €

Dans les deux catégories, chaque pilote qualifié percevra une prime de 60 €, augmentée des primes ci-contre.

LIGUE MOTOCYCLISTE MIDI-PYRENEES
code FFM 18

Article 4 | Contrôles Administratifs et Techniques

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.
Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Article 5 | Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 | Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ..... Docteur Jean Bergraser

Nombre de secouristes 15

Hôpital le plus proche ..... Albi (81)

Nombre d'ambulance(s) 2

Temps de trajet (en min) ..... 10 min

Article 7 | Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... Circuit de Motocross du Puech-Rampant

Adresse ..... Puech-Rampant - 81150 Castelnau-de-Levis

Capacité Moto :

Pendant les essais : 54

En manche : 45

Caractéristiques :

Longueur du circuit ..... 1 680 m

Largeur minimum de la piste ..... 7 m

Largeur de la grille ..... 40 m

Longueur de la ligne droite de départ ..... 115 m

Nombre d'OCP* 18

**Officiels Commissaires de Piste*

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

REÇU 06 FEV. 2017

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 6/2/2017	Date : le 28/02/2017	Date : 03/03/2017
	P/ Coy ABADIE	Numéro : 17/0182
	LIGUE MOTOCYCLISTE MIDI-PYRENEES code FFM 18	

HORAIRES CASTELNAU DE LEVIS : 7 AVRIL 2017

14h00 à 21h00	-	OUVERTURE DU PADDOCK

HORAIRES CASTELNAU DE LEVIS : 8 AVRIL 2017

07h00	-	OUVERTURE DU PADDOCK
08h00 à 13h00	-	CONTROLE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE (LMMP et JUNIOR)
10h00 à 19h00	-	CONTROLE ADMINISTRATIF (ELITE)
13h00 à 19h00	-	CONTROLE TECHNIQUE (ELITE)
11h00	-	VISITE DU CIRCUIT
14h30	-	ESSAI GRILLE DEPART - BRIEFING PILOTES JUNIOR
18h30	-	ESSAI GRILLE DEPART - BRIEFING PILOTES ELITE
19h00	-	REUNION DU JURY

HORAIRES ESSAIS/COMPETITIONS : 8 AVRIL 2017

10h00 à 10h20	-	ESSAIS LIBRES 85cc ET TEST DEPART (20')
10h25 à 10h45	-	ESSAIS LIBRES 65cc ET TEST DEPART (20')
11h05 à 11h20	-	ESSAIS CHRONOMETRES 85cc (15')
11h30 à 11h45	-	ESSAIS CHRONOMETRES 65cc (15')
		PAUSE REPAS
12h40 à 13h00	-	1ère MANCHE 85cc (15 ' + 1t)
13h10 à 13h30	-	1ère MANCHE 65cc (12' + 1t)
14h05 à 14h25	-	2ème MANCHE 85cc (15' + 1t)
14h45	-	REMISE RECOMPENSES 85cc
15h00 à 15h25	-	ESSAIS LIBRES ET CHRONOMETRES MX JUNIOR GR. A
15h30 à 15h35	-	TEST DEPART MX JUNIORS GR.A
15h40 à 16h05	-	ESSAIS LIBRES ET CHRONOMETRES MX JUNIOR GR.B
16h10 à 16h15	-	TEST DEPART MX JUNIOR GR.B
16h25 à 16h45	-	1ère QUALIF MX JUNIOR GR.A (15' + 2t)
16h50 à 17h10	-	2ème QUALIF MX JUNIOR GR.B (15'+ 2t)
17h20 à 17h40	-	2ème MANCHE 65cc (12' + 1t)
18h00 à 18h15	-	LAST CHANCE JUNIOR (15')
18h20	-	REMISE RECOMPENSES LMMP 65cc

LIGUE MOTOCYCLISTE MIDI-PYRENEES
code FFM
18

HORAIRES ESSAIS/COMPETITIONS : 9 AVRIL 2017

08h00	-	MISE EN PLACE COMMISSAIRES
08h15 à 08h40	-	ESSAIS LIBRES ET CHRONOMETRES ELITE MX2 Gr. A
08h45 à 08h50	-	TEST DEPART ELITE MX2 Gr.A
09h00 à 09h25	-	ESSAIS LIBRES ET CHRONOMETRES ELITE MX2 Gr. B
09h30 à 09h35	-	TEST DEPART ELITE MX2 Gr.B
09h45 à 10h10	-	ESSAIS LIBRES ET CHRONOMETRES ELITE MX1 Gr.A
10h15 à 10h20	-	TEST DEPART ELITE MX1 Gr.A
10h30 à 10h55	-	ESSAIS LIBRES ET CHRONOMETRES ELITE MX1 Gr.A
11h00 à 11h05	-	TEST DEPART ELITE MX1 Gr.B
11h10 à 11h30	-	ESSAIS LIBRES JUNIOR 125cc
12h00	-	SEANCE DE DEDICACES
13h00	-	h-10 – TOUR RECONNAISSANCE JUNIOR
13h10	-	1ère MANCHE MX JUNIOR (25' + 2t)
13h50	-	h-10 - TOUR RECONNAISSANCE ELITE MX2
14h00	-	1ère MANCHE MX ELITE MX2 (25'+ 2t)
14h40	-	h-10 -TOUR RECONNAISSANCE ELITE MX1
14h50	-	1ère MANCHE MX ELITE MX1 (25' + 2t)
15h30	-	h-10 - TOUR RECONNAISSANCE JUNIOR
15h40	-	2ère MANCHE MX JUNIOR 125cc (25' + 2t)
16h15	-	PODIUM MX JUNIOR
16h25	-	COURSE OPEN PILOTES ELITE NON QUALIFIES
17h00	-	h-10 - TOUR RECONNAISSANCE ELITE MX2
17h10	-	2ème MANCHE ELITE MX2 (25' + 2t)
17h50	-	h-10 - TOUR RECONNAISSANCE ELITE MX1
18h00	-	2ème MANCHE ELITE MX1 (25' + 2t)
18h40	-	PODIUM ELITE
19h00	-	REUNION DU JURY

LIGUE MOTOCYCLISTE MIDI-PYRENEES
code FFM
18

CIRCUIT MOTO CROSS de CASTELNAU de LEVIS

LONGUEUR : 1680 m
LARGEUR MINI : 7.00 m
LARGEUR MAXI : 42 m

Echelle : 1/1000

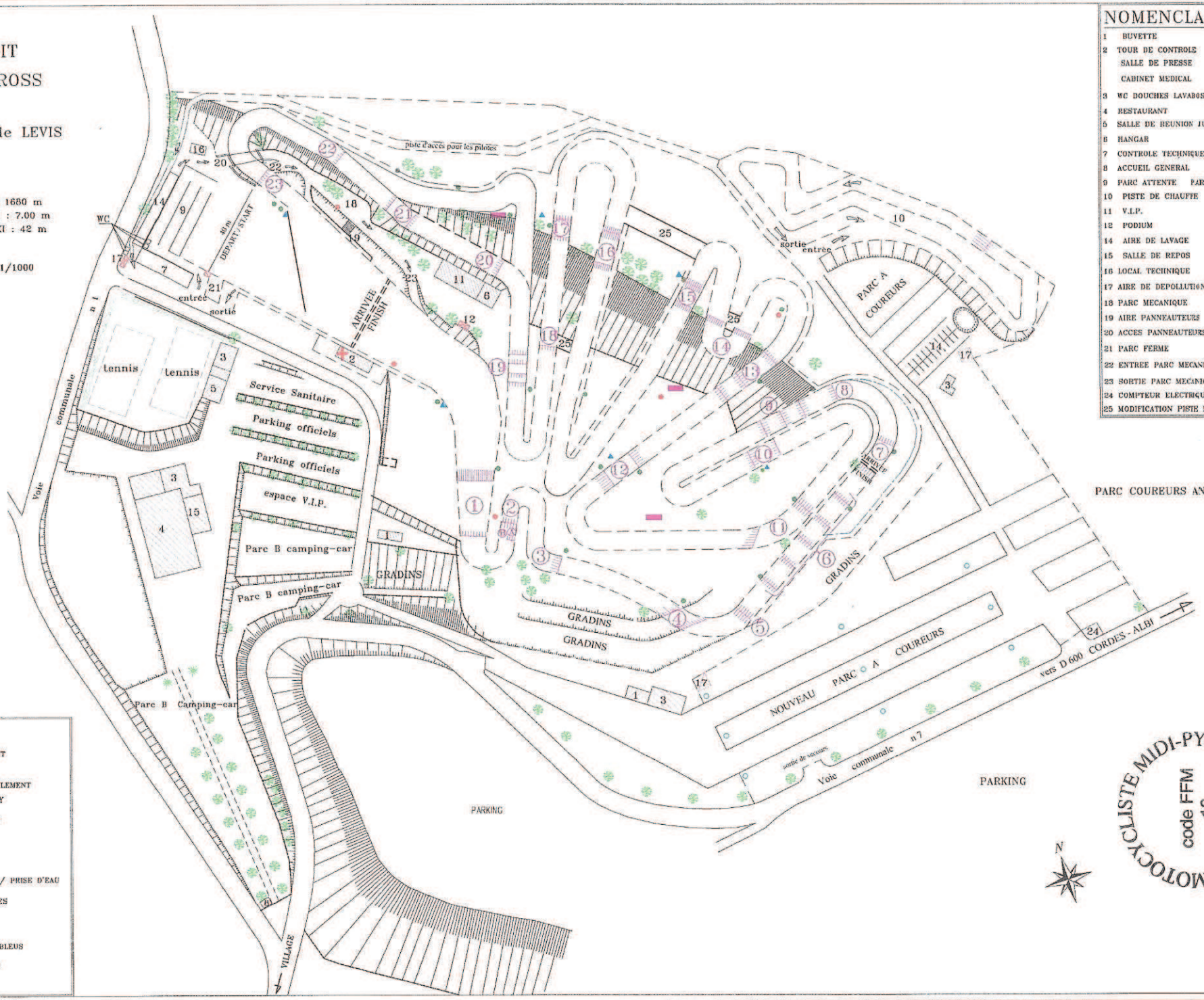

NOMENCLATURE

1 BUVETTE
2 TOUR DE CONTROLE
SALLE DE PRESSE
CABINET MEDICAL
3 WC DOUCHES LAVABOS
4 RESTAURANT
5 SALLE DE REUNION JURY SECRETARIAT
6 HANGAR
7 CONTROLE TECHNIQUE
8 ACCUEIL GENERAL
9 PARC ATTENTE PARC FERME
10 PISTE DE CHAUFFE
11 V.I.P.
12 PODIUM
14 AIRE DE LAVAGE
15 SALLE DE REPOS
16 LOCAL TECHNIQUE
17 AIRE DE DEPOLLUTION
18 PARC MECANIQUE
19 AIRE PANNEAUTEURS
20 ACCES PANNEAUTEURS PAR TUNNEL
21 PARC FERME
22 ENTREE PARC MECANIQUE
23 SORTIE PARC MECANIQUE
24 COMPTEUR ELECTRIQUE
25 MODIFICATION PISTE MAUVAIS TEMPS

LEGENDE

SIDE CAR SEULEMENT
SIDE CAR ONLY
MAUVAIS TEMPS SEULEMENT
BAD WHEATHER ONLY
PENTES NATURELLES
SAUTS
CLOTURES
BORNE ELECTRIQUE / PRISE D'EAU
POSTES COMMISSAIRES
POSTES SECOURS
POSTES DRAPEAUX BLEUS
MEDIAS TELEVISION

LIGUE MOTOCYCLISTE MIDI-PYRENEES
code FFM 18